

consulter nos archives de façon à déterminer si on nous aurait soumis une demande semblable. Je répondrai quand cette enquête sera terminée.

**M. Fraser (Peterborough):** Je voulais simplement dire ceci. Parce que certains ministères microfilmaient leurs archives, une couple de municipalités ont demandé à en faire autant. Elles ont aussi demandé que le gouvernement fédéral prenne l'initiative de la modification de la loi sur la preuve au Canada, de façon que les provinces puissent l'imiter.

**L'hon. M. Garson:** Monsieur l'Orateur, je pense que ce que les municipalités pourraient fort bien examiner, c'est de savoir si, pour le peu de fois que leurs archives seraient requises par la Cour de l'échiquier dans des procédures criminelles ou civiles, elles seraient disposées à faire la dépense que comporte l'adoption d'un tel système pour toutes leurs archives.

**M. Fraser (Peterborough):** Alors, que fait-on dans le cas des dossiers des différents services du gouvernement qui doivent être soumis sur microfilm? Que fait-on à ce propos?

**L'hon. M. Garson:** Bien, dans la loi sur la preuve au Canada et dans l'article portant sur ce genre de microfilm, le mot "gouvernement" signifie le gouvernement du Canada ou de toute province canadienne, et englobe tout ministère, commission, office ou division du gouvernement. Lorsqu'il y a avantage à le faire et lorsqu'on peut réaliser quelque économie à adopter ce genre de film, le bon sens veut qu'on le fasse. Toutefois, je ne crois pas qu'une municipalité songerait à simplement microfilmer ses dossiers pour s'éviter de les soumettre dans une cause criminelle ou à la Cour de l'échiquier parce que les dépenses que cela comporterait seraient beaucoup plus considérables que les économies.

### SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Robinson ((Simcoe-Est).

#### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Division des ports et rivières, génie—

365. Administration, y compris ingénieurs régionaux, personnel et autres dépenses afférentes, \$2,381,423.

**M. Gillis:** Monsieur le président, je voudrais profiter du crédit relatif à l'administration pour porter brièvement à l'attention du ministre deux problèmes. Si je le fais, c'est qu'il s'agit d'une question qui n'a pas encore été réglée entre le ministre et moi. Nous échangeons de la correspondance depuis quel-

[L'hon. M. Garson.]

que temps à propos de deux problèmes. J'ai été assez étonné, quand les prévisions budgétaires pour cette année ont été déposées, de constater qu'elles ne renfermaient rien pour les deux importantes entreprises sur lesquelles j'ai appelé l'attention du ministère.

Je signale aussi au ministre que ces deux problèmes intéressent grandement les habitants de Cap-Breton. Comme il est le représentant de la Nouvelle-Écosse au sein du cabinet, je sais qu'il voit la chose d'un œil sympathique; il doit sans doute y avoir des éminences grises qui l'empêchent de prendre des dispositions qu'il serait tout à fait disposé à prendre, je n'en doute pas. Le premier problème a trait à l'amélioration du havre de Glace-Bay. Le ministre pourra constater, d'après ses dossiers, que le *board of trade* et d'autres organismes de cette ville lui ont adressé plusieurs requêtes en vue de l'amélioration de ce havre. Une des principales raisons pour lesquelles, à mon avis, on aurait dû inclure une somme à cet égard dans les crédits supplémentaires cette année, c'est que la ville a été passablement éprouvée par la fermeture de plusieurs houillères, ce qui a créé beaucoup de chômage.

Comme le ministre le sait fort bien, Glace-Bay est située aussi à l'est qu'une ville pourrait l'être, car elle est juste sur le littoral de l'Atlantique. Au cours des années, c'est l'industrie du charbon qui a fait vivre la ville, mais cette industrie est maintenant en voie de disparaître. Afin de maintenir les écoles, églises et autres institutions de la ville, il faut des travaux qui lui redonnent un peu de vie. J'ai déjà fourni au service du ministre les détails relatifs à l'agrandissement du quai dont je parle en ce moment; selon les comptes rendus de journaux, le *board of trade* a déjà appelé l'attention du ministère sur le besoin d'agrandir le quai. A mon avis, une des meilleures façons d'aider la ville en ce moment serait d'améliorer les installations du havre de manière à favoriser l'essor de l'industrie de la pêche. On trouve sur le rivage deux établissements assez importants de transformation du poisson. Il y a environ dix ans, le ministère a fait de l'excellente besogne en agrandissant les installations qui s'y trouvaient et en reconstruisant un quai. Il semble que ce quai n'ait pas été prolongé assez loin; il faudrait y ajouter environ 600 pieds.

Comme le ministre le sait fort bien, la ville de Glace-Bay compte peut-être la plus grande industrie de pêche à l'espadon de notre continent. Dans la partie de la province qu'habite le ministre de même qu'à Terre-Neuve et ailleurs, les pêcheurs à l'espadon se réunissent là pendant une couple de mois chaque année durant la saison de